

CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 juin 2026

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORZCAK, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé FLORZCAK, maire

Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Christine CATARINO, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Muriel TARTARIN, Monsieur Eric LOBRY, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Monsieur Jimmy ZE, Madame Guermia APHAYAVONG, , Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre KIANI	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Jimmy ZE
Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE	<i>Pouvoir à</i>	Madame Nabila OMICHESSAN
Madame Sinem TASDAN	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christelle SAINT-JUST
Monsieur Mustafa TURK	<i>Pouvoir à</i>	Madame Rabia BILGEN

Était absent :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 29
Nombre de conseillers municipaux absents : 0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4
Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Madame Audrey NAKACHE

Date de convocation : 12 juin 2026 _ envoi complet du dossier

OBJET : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

DÉLIBÉRATION N° 4 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/06/2026

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,

VU la délibération n°11 du 2 avril 2026 du Conseil Municipal de la ville de Jouy-le-Moutier désignant un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

VU la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 21 avril 2026 portant création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant la composition et la désignation de ses membres,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts, une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'EPCI à fiscalité propre et ses communes membres,

CONSIDÉRANT que cette commission a été créée par délibération du Conseil communautaire du 21 avril 2026 ; qu'aux termes de l'article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts, elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

CONSIDÉRANT sa composition est fixée à 26 membres,

Sur le rapport de Monsieur Hervé FLORCZAK,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** à l'unanimité de désigner par un vote à main levée les représentants de la commune de Jouy-le-Moutier pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
- **DESIGNE** Monsieur Samir TAMINE représentant titulaire et Monsieur Pierre KIANI représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Publiée le 25 juin 2026

Fait et délibéré le 18 juin 2026